



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Arrêté municipal d'autorisation de stationnement de benne face au 113, place des Martyrs

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée en date du 14/08/2026, par Madame POPEK Dorothée afin de stationner une benne face au 113, place des Martyrs à Lewarde.

Arrêté

Article 1^{er} : Madame POPEK est autorisée à stationner une benne sur le trottoir face au 113 place des Martyrs à Lewarde les 28, 29 et 30 août 2026.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit les 28, 29 et 30 août 2026, face au N°113 place des Martyrs à Lewarde, pendant la présence de la benne. La circulation routière et piétonne pourra être alternée ou restreinte au niveau de l'habitation.

Article 3 : La permissionnaire a la charge de la signalisation de la benne dans les conditions prévues pour l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter de ce chantier.

Article 4 : Pendant toute sa durée de validité, la permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement du déménagement, la permissionnaire sera tenue d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'aide d'enrobé.

Article 6 : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Madame POPEK.

Article 7 : Monsieur le Maire de Lewarde et la permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 17 août 2026

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

